

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 3521

présenté par

Mme Maximi, M. Corbière, Mme Chikirou, M. Mathieu, Mme Keke, M. Portes et M. Martinet

ARTICLE 4

I. – À la quatrième ligne de la deuxième colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au nombre :

« 269,7 »

le nombre :

« 273,6 ».

II. – En conséquence, à la même ligne de la quatrième colonne du même tableau du même alinéa, substituer au nombre :

« -3,9 »

le nombre :

« 0 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à réaffecter partiellement à notre système de retraite 3,9 des 17,7 milliards d’euros de dette sociale (intérêts et principal) qui seront remboursés en 2023, soit précisément le montant des économies annuelles recherchées par le Gouvernement via la réforme des retraites d’ici 2030.